

Envoyé en préfecture le 10/03/2025

Reçu en préfecture le 10/03/2025

Publié le

11/03/2025

ID : 025-493901102-20250220-DEL2025_CA_03-DE

ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DOUBS BFC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Le Directeur,
C. MOUGEOT**

Séance du 20 février 2025

Délibération n°03

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents ou représentés : 23

Nombre de votants : 23

Vote pour : 23

Vote contre :

Abstention :

Date de convocation : 05 février 2025

Membres présents :

Président : M. ALPY

Conseil Départemental du Doubs / Jura / Territoire de Belfort : Mme BRAND - Mme CHOUX – M. DALLAVALLE -
Mme GUYEN - M. MAIRE DU POSET – M. MATOCQ-GRABOT - Mme ROGEOZ – Mme TISSOT-TRULLARD

Communautés d'agglomération, urbaines :

Mme BARTHELET – M. MICHAUD - M. FROEHLI - Mme SAUMIER

Communautés de communes : M. ALPY – M. FAIVRE-PIERRET

Membres excusés et représentés :

Conseil Départemental du Doubs / Jura / Territoire de Belfort : M. BEAUDREY (pouvoir à Mme GUYEN) – M. MOLIN
(pouvoir à M. MAIRE DU POSET)

Communautés d'agglomération, urbaines : M. BODIN (pouvoir à Mme BARTHELET) - M. BOURQUIN (pouvoir à
M. FROEHLI) – Mme PRESSE (pouvoir à M. MICHAUD)

Communautés de communes : M. BOVERET (pouvoir à M. FAIVRE-PIERRET) – M. JOUVIN (pouvoir à
Mme SAUMIER) - Mme ROGNON (pouvoir à M. ALPY)

OBJET : INTEGRATION NOUVELLES OPERATIONS SUITE A OPPORTUNITE

Les programmations annuelles de l'EPF comportent les opérations identifiées lors du recensement annuel auprès des collectivités, pouvant être complétées par des opérations d'opportunité qui n'étaient pas programmables au moment du recensement.

L'intégration de ces opérations au programme pluriannuel d'intervention de l'EPF est soumise à l'avis de l'EPCI dont la collectivité demanderesse est membre conformément au règlement d'intervention de l'EPF :

"3-3-1- Acquisitions à la demande d'une commune

...Opérations non programmables

Pour des opérations nécessitant une intervention rapide (opportunité, DIA sur un bien non identifié au programme d'intervention mais susceptible de représenter un intérêt fort), la commune saisit simultanément l'EPF et l'EPCI dont elle est membre.

Le président de l'EPCI transmet son avis à l'EPF et à la commune dans les 15 jours suivant la réception de la saisine..."

11 nouvelles opérations sont proposées ci-après pour un montant prévisionnel de **3 670 000 euros** :

SERBONNES (89) – Projet : « Achat bâtiment bar du village ».

Par sollicitation du 12/12/2024, la commune de Serbonnes a fait connaître son souhait d'acquérir un bien bâti sur son territoire.

Ce bien présente un intérêt stratégique pour la commune qui souhaite préserver l'activité d'un bar, unique commerce du village.

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans. Cette opération s'inscrit dans l'axe « Développement économique ».

Elle est estimée à environ 120 000 euros hors taxes, frais d'enregistrement, et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes. Avis favorable de la Communauté de Communes Yonne Nord en date du 16/12/2024.

CHARCENNE (70) – Projet : « Démolition hangar et réhabilitation maison ».

Par sollicitation du 20/12/2024, la commune de Charcenne a fait connaître son souhait d'acquérir deux parcelles bâties sur son territoire.

Ces biens présentent un intérêt stratégique pour la commune qui envisage une opération de renouvellement urbain à vocation d'habitat en cœur de village.

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans. Cette opération s'inscrit dans l'axe « Habitat ».

Elle est estimée à environ 100 000 euros hors taxes, frais d'enregistrement, et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes.

Avis favorable de la Communauté de Communes des Monts de Gy en date du 20/12/2024.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CLUNISOIS (71) – Projet : « Installation d'une activité agricole ».

Par sollicitation du 07/01/2025, la Communauté de Communes du Clunisois a fait connaître son souhait d'acquérir plusieurs parcelles composant un domaine agricole sur le territoire de la commune de Blanot.

Ce domaine composé de bâtiments et de prés présente un intérêt stratégique pour la collectivité qui souhaite faciliter l'installation d'un projet agricole (production fruitière, maraîchère, pépinière, ...) dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial.

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans. Cette opération s'inscrit dans l'axe « Espaces agricoles, naturels et de loisirs ».

Elle est estimée à environ 400 000 euros hors taxes, frais d'enregistrement, et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes.

Avis favorable de la commune de Blanot en date du 13/01/2025.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU DOUBS BAUMOIS (25) – Projet : « Extension de la ZAE Europols ».

Par sollicitation du 19/12/2024, la Communauté de Communes du Doubs Baumoïsis a fait connaître son souhait d'acquérir un ensemble de parcelles non bâties sur le territoire des communes de Verne et Vergranne.

Ces biens présentent un intérêt stratégique pour la collectivité dans le cadre du projet d'extension de la zone d'activités Europols, porté par le Syndicat Mixte Europols.

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans. Cette opération s'inscrit dans l'axe « Développement économique ».

Elle est estimée à environ 300 000 euros hors taxes, frais d'enregistrement, et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes.

Avis favorable de la commune de Verne en date du 15/01/2025 et de la commune de Vergranne en date du 06/01/2025

ESCOLIVES-SAINTE-CAMILLE (89) – Projet : « Création d'une micro-crèche ».

Par sollicitation du 19/12/2024, la commune d'Escolives-Sainte-Camille a fait connaître son souhait d'acquérir une parcelle non bâtie sur son territoire.

Ce bien présente un intérêt stratégique pour la commune qui envisage d'y construire une micro-crèche.

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans. Cette opération s'inscrit dans l'axe « Equipements publics ».

Elle est estimée à environ 50 000 euros hors taxes, frais d'enregistrement, et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes.

Avis favorable de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois en date du 16/01/2025.

DAMPIERRE (39) – Projet : « Dynamisation du centre-bourg ».

Par sollicitation du 13/09/2024, la commune de Dampierre a fait connaître son souhait d'acquérir un bien bâti sur son territoire.

Ce bien présente un intérêt stratégique pour la commune dans le cadre de la revitalisation du centre du village, en assurant la présence d'un commerce.

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans. Cette opération s'inscrit dans l'axe « Renouveau urbain ».

Elle est estimée à environ 100 000 euros hors taxes, frais d'enregistrement et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes.

Avis favorable de la Communauté de Communes Jura Nord en date du 04/02/2025.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE MORTEAU (25) – Projet : « Base de loisirs Morteau ».

Par sollicitation du 03/02/2025, la Communauté de Communes du Val de Morteau a fait connaître son souhait d'acquérir plusieurs parcelles accueillant un centre de vacances sur le territoire de la commune de Morteau.

Ces biens présentent un intérêt stratégique pour la collectivité qui souhaite assurer la réfection du centre de vacances, situé en entrée de Morteau à proximité du Doubs et du camping, et recréer un équipement public d'hébergement et de loisirs, en lien avec le développement du sport de pleine nature/santé et d'une politique de tourisme 4 saisons.

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans. Cette opération s'inscrit dans l'axe « Espaces agricoles, naturels et de loisirs ».

Elle est estimée à environ 1 000 000 euros hors taxes, frais d'enregistrement et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes.

Avis favorable de la commune de Morteau en date du 03/02/2025.

SERCY (71) – Projet : « Acquisition ancien bistrot - création d'un point de vie ».

Par sollicitation du 03/02/2025, la commune de Sercy a fait connaître son souhait d'acquérir un bien bâti sur son territoire.

Ce bien présente un intérêt stratégique pour la commune dans le cadre de l'animation du village, en assurant la création d'un lieu de vie et de rencontres.

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans. Cette opération s'inscrit dans l'axe « Renouveau urbain ».

Elle est estimée à environ 200 000 euros hors taxes, frais d'enregistrement et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes.

Avis favorable de la Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise en date du 11/02/2025.

HERIMONCOURT (25) – Projet : « Acquisition du site de la Bouloie / Fondation Pluriel ».

Par sollicitation du 06/02/2025, la commune de Hérimoncourt a fait connaître son souhait d'acquérir un ensemble immobilier sur son territoire.

Cet ensemble présente un intérêt stratégique pour la commune dans le cadre d'un projet de regroupement des services à l'enfance (crèche, restauration scolaire, école maternelle) sur un même site.

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans. Cette opération s'inscrit dans l'axe « Equipements publics ».

Elle est estimée à environ 800 000 euros hors taxes, frais d'enregistrement et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes.

Avis favorable de Pays de Montbéliard Agglomération en date du 17/02/2025.

EXINCOURT (25) – Projet : « Reprise d'une friche commerciale ».

Par sollicitation du 23/01/2025, la commune de Exincourt a fait connaître son souhait d'acquérir un bien bâti sur son territoire.

Ce bien présente un intérêt stratégique pour la commune dans le cadre de l'accueil de nouvelles activités commerciales (ou autres).

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans. Cette opération s'inscrit dans l'axe « Développement économique ».

Elle est estimée à environ 300 000 euros hors taxes, frais d'enregistrement et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes.

Avis favorable de Pays de Montbéliard Agglomération en date du 10/02/2025.

VILLERS-SAINT-MARTIN (25) – Projet : « Acquisition foncière centre du village ».

Par sollicitation du 24/01/2025, la commune de Villers-Saint-Martin a fait connaître son souhait d'acquérir un ensemble immobilier sur son territoire.

Cet ensemble présente un intérêt stratégique pour la commune compte tenu de sa localisation au cœur du village, en vue de la conduite d'un projet d'habitat (sous réserves).

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans. Cette opération s'inscrit dans l'axe « Renouvellement urbain ».

Elle est estimée à environ 300 000 euros hors taxes, frais d'enregistrement, et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes.

Avis favorable de la Communauté de Communes du Doubs Baumoises en date du 05/02/2025.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

après en avoir délibéré

APPROUVE

- l'intégration au programme opérationnel des opérations figurant ci-dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Philippe ALFAY

